



VILLE EVIAN- Réunion du 6 février 2017- Ecole des Hauts-d'Evian- 19h- 20H30

Réf : CM/ MP/02-2017

**Etaient Présents :**

Madame Viviane Viollaz, *Présidente du comité, conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers.*  
Madame Sophie Nainemoutou, *membre du comité de quartier*  
Madame Brigitte Revillet, *membre du comité de quartier*  
Madame Anne-Marie Royer-Lorin, *membre du comité de quartier*  
Monsieur Jean Guillard, *membre du comité de quartier*  
Madame Gilles Houdu, *membre du comité de quartier*

**Excusés :**

Monsieur André Rizzo, *membre du comité de quartier*  
Madame Josiane Lei, *1<sup>ère</sup> adjointe au Maire*

**Participaient également :**

Madame Chantal Amadio, *Elue habitant le quartier*  
Monsieur Justin Bozonnet, *Elu habitant le quartier*  
Monsieur Anselme Paccard, *Elu habitant le quartier*  
Monsieur Bertrand Vouaux, *Directeur des Services Techniques- Ville Evian*  
Madame Maud Perrot, *Chargée de missions – Ville Evian*

**Ordre du jour :**

- 1- Suivi de travaux /informations
- 2- Questions des membres du comité
- 3- Informations aux membres

**1- Suivi de travaux/informations**

Monsieur Vouaux a présenté les travaux en cours et à venir sur le quartier.  
Deux projets de la part d'ERDF et RTE de remplacement de ligne 63 000 V avec un tracé à l'étude et ERDF qui doit renforcer la ligne 20 000 V entre la route de la corniche et de Larrings.  
Les investigations ont déjà été faites.

### *Début des travaux entre carrefour Royal et Larringes :*

La Ville d'Evian va procéder à l'aménagement du carrefour avenue de Larringes, boulevard du Royal, nouvelle route du Stade et chemin du Golf. Cet aménagement vise à sécuriser le carrefour et à assurer une meilleure circulation. Il prévoit également de créer des cheminements piétons et de faciliter l'accès aux propriétés. La vitesse sera réduite à 30 km/h.

Dans le détail, les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville prévoient de rétrécir la chaussée à 6 mètres et d'élargir les trottoirs, de créer un plateau surélevé (zone 30 km/h) pour faire ralentir les véhicules. Des places de stationnement seront créées et les sens de circulation seront modifiés aux intersections du boulevard du Royal. Une conduite d'eau potable sera remplacée.

De son côté, le SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) sera chargée d'enterrer les réseaux secs (ERDF, télécom et éclairage public) et de remplacer l'éclairage public par des luminaires à led.

La CCPEVA (communauté de communes du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance) sera chargée de remplacer les réseaux d'eaux usées

Le RTE (réseau de transport d'électricité) est chargé de réaliser une ligne souterraine très haute tension de 63kw dans la traversée du carrefour.

Les travaux débuteront le 6 mars 2017 pour une durée d'environ quatre mois. Ils seront réalisés en deux phases :

#### Phase 1 : du 6 mars à fin avril

Les travaux s'effectueront avenue de Larringes, sous le boulevard du Royal. L'avenue de Larringes sera fermée à la circulation.

Des déviations seront mises en place :

Zone Ouest : l'avenue de Larringes sera fermée à la circulation sur la partie basse du carrefour. Le chemin du Golf sera en sens unique Es- Ouest.

Depuis les Hauts d'Evian ou le boulevard du Royal, l'accès au centre-ville depuis se fera par la Route du Golf puis, soit par le RD 21 (Route de Bissinges) soit par l'Avenue des Bocquies et l'Avenue des Mémises pour rejoindre l'Avenue de Larringes.

L'accès à la nouvelle Route du Stade se fera par le haut de l'avenue de Larringes

Depuis le centre-ville, l'accès au hauts d'Evian (Thony, Stade, Ecole de musique etc...) s'effectuera par le RD 21 (Route de Bissinges) puis par la Route du Golf.

Zone Est : le Boulevard du Royal sera fermée à la circulation sauf pour les riverains qui pourront y accéder par l'avenue de Fléry.

L'accès au centre-ville se fera par l'avenue de Fléry.

Pour rejoindre Thonon, il sera conseillé d'emprunter la RD 11 en passant par le carrefour de l'X.

## Phase 2, de mai à mi-juin

Les travaux s'effectueront avenue de Larringes au-dessus du boulevard du Royal. La partie haute de l'avenue de Larringes et le boulevard du Royal seront fermés à la circulation. Le chemin du Golf sera en double sens de circulation et la Nouvelle Route du Stade sera en sens unique Ouest – Est.

Des déviations seront mises en place :

Depuis les hauts d'Evian, l'accès au centre-ville se fera par la route du Golf puis par la RD 21 (Route de Bissinges) ou l'avenue des Bocquies et l'avenue des Mémises pour rejoindre l'avenue de Larringes.

L'accès à la nouvelle Route du Stade se fera par la Route des Certes puis par le Chemin de Passerat

Le boulevard du Royal sera en double sens et sera ouvert sur sa partie basse au niveau du carrefour avec l'Avenue de Larringes.

Depuis le centre-ville, l'accès aux hauts d'Evian (Thony, Stade, Conservatoire....) se fera par le RD 21 (Route de Bissinges) puis la Route du Golf.

L'accès à La Maison des associations, le Conservatoire, le stade et le boulodrome se fera uniquement par le chemin de Passerat. Pour l'occasion, le carrefour Route des Certes-Chemin de Passerat sera modifié avec la mise en place d'un stop.

La Ville a confié les travaux de génie civil aux entreprises EUROVIA et DAZZA pour un montant de 494 480 € (répartis comme suit : 290 470 € (Ville d'Evian), 124 801 € (CCPEVA) et 79 208 € (SYANE)).

Les travaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public seront réalisés par l'entreprise SPIE sous maîtrise d'ouvrage du SYANE pour un montant de 83 592 €.

Enfin, l'entreprise GAUTHEY procédera à la pose de la ligne de 63KV sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

Les entreprises prendront toutes les dispositions nécessaires pour minimiser la gêne occasionnée aux riverains et à la circulation. L'accès aux propriétés et la circulation des piétons en sécurité seront maintenus tout au long des travaux.

## **2-Questions des membres du comité de quartier**

Les membres remarquent qu'il n'y a pas suffisamment de tracés pour les cyclistes à Evian.

Réponse : la topographie de la ville n'est pas idéale pour la pratique du vélo par tous. Cependant, les pistes cyclables sont désormais prises en compte dans les réfections de voirie et le développement du vélo électrique facilite la pratique de vélo.

Un membre du comité de quartier remarque qu'il faut rester vigilant sur la vitesse y compris avec le nouvel aménagement du carrefour Avenue de Larringes/Boulevard du Royal et se demande s'il n'est pas possible de mettre la priorité sur le boulevard pour casser la vitesse.

Réponse : Compte tenu du futur aménagement et la plateforme de limitation de vitesse cela devrait déjà permettre de limiter la vitesse.

Un membre a constaté la vitesse élevée des véhicules sortant des services techniques sur l'avenue des Tours.

Réponse : Un rappel va être fait aux véhicules de la ville et une information aux personnes qui fréquentent les services techniques.

Les membres reviennent sur les limitations de vitesse route de Chonay et route de Scionnex. Les habitants avaient demandé à ce que la vitesse route de Chonay soit abaissée à 50 km/h. Pour l'instant c'est toujours à 70 km/h. La vitesse route de Scionnex en revanche a bien été abaissée de 50 à 30 km/h suite à une autre demande.

Réponse : Les services techniques vont vérifier la possibilité d'abaisser la vitesse comme demandé. Il faut que la vitesse soit adaptée à l'environnement, c'est à dire que si la limitation est faite à 30 km/h il faut aménager en conséquence.

Un membre se demande si les caméras situées à la Halle de Passerat ont une visibilité sur les habitations privées. Il explique également qu'en cas de forte pluie, la gouttière derrière la halle de Passerat est saturée et que cela coule sur le côté où la climatisation est installée.

Réponse apportée lors de la réunion : Les caméras de la halle sont déconnectées car elles vont être redéployées dans la ville. Celles présentes étaient ciblées sur l'espace public uniquement (vers le stationnement et l'entrée sur le parking du boulodrome).

La climatisation va être déposée et va être redéployée dans un autre bâtiment.

Les membres demandent s'il est possible de matérialiser un passage piéton pour traverser la route de l'X.

Réponse apportée en réunion : La demande a été faite auprès du département car il s'agit d'une route départementale. Les services vont être relancés car la ville n'a pas encore eu de réponse. Si la route est limitée à 50 km la matérialisation pourrait être possible, dans le cas contraire cela serait interdit pour éviter de créer un nouveau danger (les enfants n'ont pas exemple pas la même notion de la vitesse et cela pourrait engendrer un danger supplémentaire plutôt qu'une amélioration).

### **3. Informations d'animations**

**Les membres ont choisi de se réunir ensemble afin de réfléchir à une nouvelle action et reviendront ultérieurement pour convenir d'une date de nouvelle réunion.**